

PROCES VERBAL DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026
--

Le 29 avril deux mille vingt-six à 18 heures 30 s'est réuni, en mairie-salle du conseil, le conseil municipal de Marmagne.

Président : M. Guillain GILLIOT

Secrétaire de séance : Jean-Luc LACAGNE

Présents : MM Guillain GILLIOT, Jean-Luc LACAGNE, David DOREAU, Pierre-Emmanuel BAROILLER, Clément BORSOI, Mathieu EVRARD, Fabrice DAVIOT.

Mmes Isabelle DURAND, Maryse LECHEVALLIER, Karine CARBONI, Céline MOLLEY, Carole REBELO, Adeline SZEZEPANIAK, Sylviane CHENELAT.

Absents : M. Samuel DESVIGNES absent excusé. M.DESVIGNES donne pouvoir à Mme CHENELAT.

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 9 avril 2026 (approbation à l'unanimité).

Quorum : atteint – 14 conseillers présents

Date de convocation : 23 avril 2026

Ordre du jour :

Délibérations :

- 1- Amortissements 2026
- 2- Vote des taux : Taxes TH, FB et FNB 2026
- 3- Vote du Budget Primitif Principal 2026
- 4- Vote du Budget Primitif 2026 Micro Crèche
- 5- Vote du Budget Primitif 2026 Cabinet Médical
- 6- Vote du Budget Primitif 2026 Lotissement de la Croix Jeangoux
- 7- Désignation du délégué CNAS (élu)
- 8- Désignation délégué ARNIA
- 9- Désignation du correspondant « défense »
- 10- Prise en charge travaux Sydesl
- 11- Signatures CDD – micro crèche

Informations :

- 1- Restaurant scolaire
- 2- Permanence des élus

Délibérations :

→ Amortissements 2026 (budget général) :

Dans les collectivités de moins de 3500 habitants, les amortissements ne sont pas obligatoires sur tous les travaux. Seuls les travaux comme ceux réalisés par le SYDESL font l'objet d'un versement de subvention d'équipement et celles-ci doivent être amorties sur une durée maximale de 5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides consenties.

Amortissements Commune :

Les amortissements sont pour 2026 de 10 745.60 €

Le conseil décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2026 (budget général) des amortissements pour un montant de 10 745.60 €.

→ Vote des taux des impôts directs locaux 2026 :

Depuis 2017, les taux communaux pour Marmagne sont restés inchangés avec un taux de 35.89 % pour le FB et 51.33 % pour le FNB.

Les taux des impôts locaux pour 2026 sont donc :

Foncier bâti : 35.89 %

Foncier non bâti : 51.33 %

Taxe d'habitation (résidence secondaire) : 12.25 %

Le total des taxes perçues par la commune pour 2026 s'élève à 530 462.00 €, pour rappel celui de 2025 était de 532 551 €.

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition 2026.

Le conseil décide, à l'unanimité, de maintenir les taux identiques à ceux de 2025, à savoir :

TFB : 35.89 %

TFNB : 51.33 %

TH : 12.25 %

→ Propos introductif de M. le Maire relatif au Budget Primitif principal 2026 :

« Le budget prévisionnel que nous examinons ce soir s'inscrit dans un contexte particulier.

Nous avons en effet disposé de très peu de temps (quelques semaines, parfois même quelques jours) pour prendre pleinement connaissance de la situation financière de la commune, en comprendre les équilibres, les contraintes, mais aussi les marges de manœuvre. Dans ce court délai, nous avons néanmoins pu réunir la commission « finances » pour échanger ensemble sur ce budget et je tiens d'ailleurs à remercier l'ensemble des membres de cette dernière qui ont su se rendre disponibles et contribuer à ce travail exigeant.

Ce budget est donc le fruit d'un travail rapide, mais rigoureux. Et je le redis, budget « prévisionnel » signifie bien qu'il s'agit de prévisions et non pas de la réalité des dépenses constatées qui correspond au CFU voté en fin d'année budgétaire.

Il repose sur un constat : la commune de Marmagne présente aujourd'hui une situation financière globalement saine, notamment si l'on se compare aux autres communes qui nous entourent. C'est un point positif. Cependant, cette situation ne nous exonère pas des défis à venir : elle nous oblige au contraire à les anticiper avec lucidité. Et ils sont nombreux.

Nous avons fait le choix de construire ce budget avec sérieux, dans le respect de l'engagement que nous avons pris devant les habitants : utiliser l'argent public de manière juste, utile et responsable. Cela implique une vigilance accrue sur les dépenses, la volonté de limiter à termes et au cours du mandat ce que nous n'estimons pas indispensables, pour mieux réorienter nos moyens vers de nouveaux projets.

Ce budget prévisionnel traduit également un engagement fort de notre équipe : celui de ne pas augmenter la fiscalité communale. Les taux d'imposition restent constants. C'est, à nos yeux, un premier gage de confiance à l'égard des habitantes et des habitants de Marmagne.

Malgré les contraintes, nous avons enfin prévu d'engager de premières actions dans la mise en œuvre de notre programme.

Ainsi, il était important que nous puissions, par ce premier budget, démontrer qu'elle serait notre méthode : avancer avec constance, avec rigueur, et faire des choix responsables. Cela signifie aussi savoir prioriser, et parfois reporter certains projets lorsque les conditions financières ne sont pas réunies. Être élus, c'est aussi cela : devoir faire des choix.

S'agissant du fonctionnement, deux points de vigilance majeurs doivent être soulignés.

Le premier concerne les dépenses liées à l'énergie (électricité, gaz, eau, carburant). Dans un contexte de hausse des coûts, nous devons collectivement faire preuve d'une grande rigueur. Cela passera par des actions concrètes et par la mise en place, très prochainement, d'un véritable plan de sobriété énergétique à l'échelle de notre commune. Il impliquera élus, agents et usagers, notamment dans l'utilisation des bâtiments publics et des salles municipales.

Le second point concerne les dépenses de personnel, qui représentent aujourd'hui près de 50 % de nos dépenses de fonctionnement. C'est un niveau significatif, qui appelle à la vigilance. Notre objectif sera de trouver le bon équilibre : garantir un service public de qualité, répondre aux besoins des habitants, tout en maîtrisant durablement ces dépenses pour préserver nos capacités d'action.

Dans ce budget de fonctionnement, nous avons également tenu à maintenir notre soutien au tissu associatif, dont nous devons revoir, à termes, la façon dont sont versées les subventions, à prévoir les moyens nécessaires pour améliorer le cadre de vie, créer le conseil municipal des enfants dès la prochaine rentrée scolaire ou encore à redonner du dynamisme à certaines de nos manifestations.

Enfin, en matière d'investissement, nous devons être lucides.

Nous faisons face à une contrainte importante, liée notamment aux travaux du restaurant scolaire, dont une partie significative des dépenses est imputée, faute de retard, sur 2026, avec un impact qui se prolongera également en 2027. Cela pèsera fortement sur nos capacités d'investissement dans les deux années à venir.

Pour autant, tout en payant ses dépenses, en commençant, dès 2026, le remboursement de l'emprunt qui avaient été effectué pour ces dépenses, nous avons réussi à dégager une marge d'investissement pour agir.

Nous avons ainsi dégagé environ 85 000 euros d'investissements pour 2026, orientés vers des priorités que nous avons pleinement choisies : entretien de l'éclairage public, voirie communale, embellissement de la commune. Ce seront de premières actions, visibles, utiles au quotidien des habitants.

Et je veux le souligner : ces investissements sont réalisés sans recours à l'emprunt. C'est un autre signal de sérieux et de confiance que je souhaitais que nous envoyons aux Marmagnais.

Ce budget prévisionnel, et j'en terminerai là, est donc un point de départ. Il ne prétend pas tout faire, mais il fixe une ligne claire : celle d'une gestion rigoureuse, d'une action progressive et d'une ambition maîtrisée pour Marmagne. »

→ Vote du Budget Primitif principal 2026 :

Section de fonctionnement - Dépenses :

Le montant prévu en dépenses de fonctionnement s'élève à la somme de 1 331 176 €. Pour mémoire le Budget Primitif 2025 était d'un montant de 1 461 802 €, vente des immeubles allées du Pommier et leur sortie de l'inventaire communal comprises.

- Le montant budgété pour les charges à caractère général est en hausse d'environ 21 875 € soit 6.2% par rapport à 2025, dû notamment à la prévision de l'augmentation du prix du gaz et de l'électricité ainsi que du carburant. Une somme de 68 000 € a été inscrite au budget pour l'énergie.

On trouve notamment dans ce chapitre :

- l'assurance dommage/ouvrage pour la construction du restaurant scolaire pour un montant de 14 580 €.
- les transports scolaire pour 66 500 €
- les repas de "Bourgogne repas" pour 45 500 €
- Les charges de personnel sont également en hausse par rapport au BP 2025 de 10.3 %. Cette hausse constatée provient essentiellement du fait du recours au remplacement du personnel en place avec un taux d'absentéisme de plus en plus récurrent et une hausse de la contribution pour l'assurance couvrant les risques statutaires (assurance qui rembourse la collectivité lors d'absence du personnel pour maladie, maternité ...)
- Au titre des subventions, il est à noter qu'une somme de 5000 € est budgétée en prévision des aides aux associations locales (ces 5000 € comprennent les aides notifiées par la commission d'actions sociales).
- Les charges financières sont en hausse puisqu'elles intègrent le remboursement des intérêts du prêt relais.

Le total budgété en dépenses de fonctionnement pour 2026 est 1 331 176 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général : **374 080 €**

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés : **673 500 €**

Chapitre 014 - Atténuation de Produits - FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) : **98 636 €**

Chapitre 042 - Opérations d'Ordre : **11 000 €** (amortissements)

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante dont les indemnités aux élus et les participations obligatoires (Sydesl - Relais assistants maternels - Fonds de solidarité logement, frais de scolarité...) : **121 325 €**

Chapitre 66 - Intérêts d'emprunts : **23 700 €**

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : **400 €**

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : **28 535 €**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	352 205,00	0,00	374 080,00	374 080,00	374 080,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	610 600,00	0,00	673 500,00	673 500,00	673 500,00
014	Atténuations de produits	98 636,00	0,00	98 636,00	98 636,00	98 636,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	124 372,00	0,00	121 325,00	121 325,00	121 325,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 185 813,00	0,00	1 267 541,00	1 267 541,00	1 267 541,00
66	Charges financières	4 000,00	0,00	23 700,00	23 700,00	23 700,00
67	Charges spécifiques (3)	240,00	0,00	400,00	400,00	400,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	400,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 190 453,00	0,00	1 291 641,00	1 291 641,00	1 291 641,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	51 153,00		28 535,00	28 535,00	28 535,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	12 512,00		11 000,00	11 000,00	11 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		63 665,00		39 535,00	39 535,00	39 535,00

TOTAL	1 254 118,00	0,00	1 331 176,00	1 331 176,00	1 331 176,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 331 176,00
--	---------------------

Les recettes de fonctionnement viennent en équilibre pour 1 331 176 €

Section de fonctionnement - Recettes :

Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté 2025 : **173 867.90 €**

Chapitre 013 - Atténuations de charges : **38 000 €**

- le poste "atténuation de charges" prévoit le remboursement partiel des salaires des agents absents pour congés "maladie" ou "maternité"

Chapitre 70 - produits des services : **254 300.10 €**

- le poste vente de produits fabriqués (article 7062), prestations de service est budgété à 56 500 € car il inclut essentiellement les recettes de la cantine, de la garderie. (+ 1 500 € par rapport au BP 2025)

Chapitre 73 - Impôts et taxes (hors fiscalité locale) : **86 825 €** (-1000 € par rapport au BP 2025)

Chapitre 731 - Fiscalité locale : **531 862 €** dont 530 462 € (-1 589 € par rapport au BP 2026).

Chapitre 74 - Dotations et participations : **197 766 €**

- le poste “dotations et participations” est en légère hausse malgré une baisse de 9.5 % la DGF (dotation globale de fonctionnement versée par l’Etat). La somme de 4 150 € a été attribuée pour la dotation aux élus locaux afin de compenser une partie de la hausse des indemnités de fonction décidée par l’Etat.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion (dont loyers + locations salles) : **47 950 €**

- le poste « autres produits de gestion » augmente de 20 000 € par rapport à 2025 puisqu’une subvention du budget annexe “cabinet médical” est reversée au budget général.

Chapitres 76,77 et 78 - produits spécifiques : **605 €**

Soit un total des recettes de fonctionnement 2026 égale à 1 331 176 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	30 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	254 000,00	0,00	254 300,10	254 300,10	254 300,10
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	87 825,00	0,00	86 825,00	86 825,00	86 825,00
731	Fiscalité locale	533 451,00	0,00	531 862,00	531 862,00	531 862,00
74	Dotations et participations (3)	195 855,00	0,00	197 766,00	197 766,00	197 766,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	24 500,00	0,00	47 950,00	47 950,00	47 950,00
Total des recettes de gestion courante		1 125 631,00	0,00	1 156 703,10	1 156 703,10	1 156 703,10
76	Produits financiers	6,63	0,00	5,00	5,00	5,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		600,00	600,00	600,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 125 637,63	0,00	1 157 308,10	1 157 308,10	1 157 308,10
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 125 637,63	0,00	1 157 308,10	1 157 308,10	1 157 308,10
						+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						173 867,90
						=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						1 331 176,00

Section d’investissement - Dépenses :

Les dépenses d’investissement s’élèvent à la somme de 1 248 890 €

Chapitre 001 - Déficit d’investissement reporté 2025 : **163 469.64 €**

Chapitre 16 - Emprunt : **141 100 €** avec un premier remboursement de capital du prêt relais d’un montant de 108 000 € et la somme de 33 100 € pour le remboursement de capital des emprunts en cours.

Chapitre 204 - Subvention d'équipement - Travaux Sydesl : **10 950 €** (délibération inscrite à l'ordre du jour de ce conseil)

Chapitre 20 - Frais de maîtrise d'œuvre du restaurant scolaire (restes à réaliser) et frais d'étude pour le projet de réhabilitation de la salle des sports : **41 340.37 €**

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : **66 035.71 €** avec des restes à réaliser pour la réalisation de cavurnes dans le cimetière et des travaux pour le chemin de la Collonge mais également des inscriptions budgétaires pour l'achat notamment de panneaux d'information, de matériel pour les agents techniques, d'une caméra de surveillance, un PC pour la bibliothèque, l'embellissement général de la commune (avec des attentions particulières pour le square du 19 mars 1962 et le lotissement des Champs de la Croix) et des travaux de voirie à Vaumartin.

Chapitre 23 - Construction : **825 994.28 €** pour les restes à réaliser relatifs à la construction du restaurant scolaire.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	53 000,00	11 340,37	30 000,00	30 000,00	41 340,37
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	1 500,00	0,00	10 950,00	10 950,00	10 950,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	69 950,27	8 970,00	57 065,71	57 065,71	66 035,71
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	1 500 000,00	824 494,28	1 500,00	1 500,00	825 994,28
Total des dépenses d'équipement		1 624 450,27	844 804,65	99 515,71	99 515,71	944 320,36
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	33 000,00	0,00	141 100,00	141 100,00	141 100,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		34 100,00	0,00	141 100,00	141 100,00	141 100,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 658 550,27	844 804,65	240 615,71	240 615,71	1 085 420,36
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 658 550,27	844 804,65	240 615,71	240 615,71	1 085 420,36
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						163 469,64
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						1 248 890,00

Section d'investissement - Recettes :

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement : **28 535 €**

Chapitre 040 - Amortissements : **11 000 €**

Chapitre 10- Dotations : **27 630.30 €** récupération du FCTVA sur des travaux réalisés en n-2
 Chapitre 13 - Subventions : **481 724.70 €** dont 401 724.70 € de restes à réaliser relatifs aux soldes des subventions liées au restaurant scolaire.

Chapitre 16 - Emprunt : **700 000 €** - restes à réaliser du prêt relais

Les recettes d'investissement viennent en équilibre pour 1 248 890 €

En adoptant la comptabilité M 57, les collectivités locales peuvent bénéficier de nouvelles mesures d'assouplissement sur le plan budgétaire, notamment en matière de fongibilité des crédits.

En effet, les conseils municipaux peuvent désormais déléguer à l'exécutif (le maire) la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'intérieur de chaque section du budget tant en investissement qu'en fonctionnement, dans la limite de 7.50 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	813 223,71	401 724,70	80 000,00	80 000,00	481 724,70
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	739 574,00	700 000,00	0,00	0,00	700 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 552 797,71	1 101 724,70	80 000,00	80 000,00	1 181 724,70
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	18 216,00	0,00	27 630,30	27 630,30	27 630,30
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	41 332,29	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	120 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		179 748,29	0,00	27 630,30	27 630,30	27 630,30
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 732 546,00	1 101 724,70	107 630,30	107 630,30	1 209 355,00
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	51 153,00		28 535,00	28 535,00	28 535,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	12 512,00		11 000,00	11 000,00	11 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		63 665,00		39 535,00	39 535,00	39 535,00
TOTAL		1 796 211,00	1 101 724,70	147 165,30	147 165,30	1 248 890,00
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						1 248 890,00

Le conseil adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2026 (budget principal) par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement et autorise M. le Maire à procéder à des

mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'intérieur de chaque section du budget primitif 2026 tant en fonctionnement qu'en investissement dans la limite de 7.50 % des dépenses réelles à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

→ Vote du Budget Primitif 2026 – Micro crèche (budget annexe) :

Section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à la somme de 202 351 € décomposées comme suit :

Chapitre 011 : 35 700 € comprenant notamment les fluides, les produits d'entretien, la maintenance de logiciel, bâtiment et chaudière, le contrat bourgogne repas et l'achat de petits équipements (jeux d'éveil).

Chapitre 012 : 165 201 € correspondant au remboursement des salaires du personnel de la micro crèche au budget général.

Chapitre 65 : 1 350 €. Il s'agit de la contribution demandée dans le cadre de la signature de la convention globale de Territoire avec la CAF (pour les communes du secteur Nord de la CUCM).

Chapitre 68 : 100 €. Il s'agit de provisions.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	31 740,00	0,00	35 700,00	35 700,00	35 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	165 000,00	0,00	165 201,00	165 201,00	165 201,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 300,00	0,00	1 350,00	1 350,00	1 350,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		198 040,00	0,00	202 251,00	202 251,00	202 251,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	49,45		100,00	100,00	100,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		198 089,45	0,00	202 351,00	202 351,00	202 351,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	716,55		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		716,55		0,00	0,00	0,00

TOTAL	198 806,00	0,00	202 351,00	202 351,00	202 351,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	202 351,00
--	-------------------

Les recettes de fonctionnement sont budgétées pour un montant de 202 351 € comprenant notamment :

- les factures établies aux noms des parents pour 39 000 €
- le FCTVA de fonctionnement pour un montant de 61€
- des subventions de la CAF de Saône et Loire pour 100 000.99 €
- la subvention du budget général pour 28 925 €
- l'excédent de fonctionnement reporté de l'année 2025 pour un montant de 34 364.01 € suite à l'affectation du résultat.

Pour mémoire les dépenses de fonctionnement 2025 étaient de 198 806 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	35 500,00	0,00	39 000,00	39 000,00	39 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	140 712,15	0,00	128 986,99	128 986,99	128 986,99
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		176 212,15	0,00	167 986,99	167 986,99	167 986,99
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		176 212,15	0,00	167 986,99	167 986,99	167 986,99

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	176 212,15	0,00	167 986,99	167 986,99	167 986,99
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	34 364,01
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	202 351,00
--	-------------------

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à la somme de 51 750€. Il s'agit en grande partie d'une inscription budgétaire permettant l'équilibre de la section d'investissement. Seuls l'achat d'un nouveau logiciel (2 500 €) et d'un appareil d'entretien (2 000 €) feront l'objet de dépenses réelles.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	36 000,55	0,00	49 250,00	49 250,00	49 250,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	14 859,45	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		50 860,00	0,00	51 750,00	51 750,00	51 750,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		50 860,00	0,00	51 750,00	51 750,00	51 750,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	50 860,00	0,00	51 750,00	51 750,00	51 750,00
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	51 750,00
---	------------------

Les recettes d'investissement d'un montant de 51 750 € se composent :

- du FCTVA pour un montant de 890.62 €
- de l'excédent d'investissement reporté pour un montant de 50 859.38 €

Pour mémoire le budget primitif 2025 de la micro crèche en section d'investissement était de 50 860.00 €

En adoptant la comptabilité M 57, les collectivités locales peuvent bénéficier de nouvelles mesures d'assouplissement sur le plan budgétaire, notamment en matière de fongibilité des crédits.

En effet, les conseils municipaux peuvent désormais déléguer à l'exécutif (le maire) la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'intérieur de chaque section du budget tant en investissement qu'en fonctionnement, dans la limite de 7.50 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	890,62	890,62	890,62
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	890,62	890,62	890,62
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	890,62	890,62	890,62

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	716,55		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		716,55		0,00	0,00	0,00

TOTAL	716,55	0,00	890,62	890,62	890,62
--------------	---------------	-------------	---------------	---------------	---------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	50 859,38
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	51 750,00
---	------------------

Le conseil adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2026 -Micro Crèche (budget annexe) par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement et autorise M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'intérieur de chaque section du budget primitif 2026 tant en fonctionnement qu'en investissement dans la limite de 7.50 % des dépenses réelles à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

→ Vote du Budget Primitif 2026 – Cabinet médical (budget annexe) :

Le budget de dépenses de fonctionnement concerne principalement les dépenses d'électricité, de frais de gestion locative et d'impôts foncier. Les dépenses sont de 38 190 €.

Chapitre 011 : 15 000 €

Chapitre 65 : 20 010 € (dont reversement excédent du budget annexe vers le budget principal)

Chapitre 66 (intérêts emprunt) : 1 900 €

Chapitre 023 : 1 280 € (virement à la section d'investissement)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	15 600,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	20 010,00	20 010,00	20 010,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		15 600,00	0,00	35 010,00	35 010,00	35 010,00
66	Charges financières	2 000,00	0,00	1 900,00	1 900,00	1 900,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		17 600,00	0,00	36 910,00	36 910,00	36 910,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	10 609,00		1 280,00	1 280,00	1 280,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		10 609,00		1 280,00	1 280,00	1 280,00

TOTAL	28 209,00	0,00	38 190,00	38 190,00	38 190,00
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	38 190,00
--	------------------

Les recettes de fonctionnement sont composées principalement des loyers des professionnels de la santé qui occupent les locaux et charges. Les recettes sont de 38 190 €.

Chapitre 70 : 3 100.29 € (charges sur les locaux pour les professionnels de santé)

Chapitre 75 : 17 500 € (loyers des professionnels de santé)

Chapitre 002 : 17 589.71 € (excédent de fonctionnement 2025 reporté suite à l'affectation du résultat)

Pour mémoire, le budget primitif de fonctionnement du cabinet médical 2025 était de 28 209 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 800,00	0,00	3 100,29	3 100,29	3 100,29
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	15 600,20	0,00	17 500,00	17 500,00	17 500,00
Total des recettes de gestion courante		18 400,20	0,00	20 600,29	20 600,29	20 600,29
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		18 400,20	0,00	20 600,29	20 600,29	20 600,29

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	18 400,20	0,00	20 600,29	20 600,29	20 600,29
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	17 589,71
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	38 190,00
--	------------------

En matière de dépenses d'investissement, hormis le remboursement de capital pour 24 600 €, il s'agit simplement d'inscription budgétaire permettant l'équilibre de la section d'investissement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	60 000,00	0,00	49 700,00	49 700,00	49 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	73 333,00	0,00	50 984,00	50 984,00	50 984,00
Total des dépenses d'équipement		133 333,00	0,00	100 684,00	100 684,00	100 684,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	25 500,00	0,00	24 600,00	24 600,00	24 600,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		25 500,00	0,00	24 600,00	24 600,00	24 600,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		158 833,00	0,00	125 284,00	125 284,00	125 284,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	158 833,00	0,00	125 284,00	125 284,00	125 284,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	125 284,00
---	-------------------

Une somme de 125 284 € a été budgétée qui vient en équilibre des recettes d'investissement qui sont composée notamment de :

- l'excédent reporté 2025 : 123 563.06 €
- virement de la section de fonctionnement : 1 280 €
- caution reçue : 440.94 €

Pour mémoire le budget primitif 2025 en section d'investissement était de 158 833 €.

En adoptant la comptabilité M 57, les collectivités locales peuvent bénéficier de nouvelles mesures d'assouplissement sur le plan budgétaire, notamment en matière de fongibilité des crédits.

En effet, les conseils municipaux peuvent désormais déléguer à l'exécutif (le maire) la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'intérieur de chaque section du

budget tant en investissement qu'en fonctionnement, dans la limite de 7.50 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	300,36	0,00	440,94	440,94	440,94
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		300,36	0,00	440,94	440,94	440,94
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		300,36	0,00	440,94	440,94	440,94

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	10 609,00		1 280,00	1 280,00	1 280,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		10 609,00		1 280,00	1 280,00	1 280,00

TOTAL	10 909,36	0,00	1 720,94	1 720,94	1 720,94
--------------	------------------	-------------	-----------------	-----------------	-----------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	123 563,06
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	125 284,00
---	-------------------

Le conseil adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2026 -Cabinet médical (budget annexe) par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement et autorise M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'intérieur de chaque section du budget primitif 2026 tant en fonctionnement qu'en investissement dans la limite de 7.50 % des dépenses réelles à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

→ Vote du Budget Primitif 2026 – Lotissement de la Croix Jeangoux (budget annexe) :

Le Compte Financier Unique 2025 du lotissement de la Croix Jeangoux présenté lors de la précédente réunion du conseil municipal (09 avril 2026) montrait qu'aucune activité d'ordre budgétaire n'avait été réalisée.

Concernant le budget primitif 2026, il est proposé au conseil d'inscrire une somme de 30 000 € dans l'hypothèse de la mise en œuvre des premières études en dépense de fonctionnement. Seule cette écriture sera une dépense réelle.

Le budget s'équilibre par des écritures de gestion de stocks (budget spécifique aux lotissements).

En adoptant la comptabilité M57, les collectivités locales peuvent bénéficier de nouvelles mesures d'assouplissement sur le plan budgétaire, notamment en matière de fongibilité des crédits.

En effet, les conseils municipaux peuvent désormais déléguer à l'exécutif (le maire) la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'intérieur de chaque section du budget tant en investissement qu'en fonctionnement, dans la limite de 7.50 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le conseil adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2026 -Lotissement de la Croix Jeangoux (budget annexe) par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement et autorise M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'intérieur de chaque section du budget primitif 2026 tant en fonctionnement qu'en investissement dans la limite de 7.50 % des dépenses réelles à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

→ Désignation du délégué CNAS (élu) :

Il est rappelé au conseil qu'en adhérant au Comité National d'Action Sociale (CNAS), la collectivité a choisi de mettre en place une politique d'action sociale pour son personnel, conformément aux dispositions de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale.

En effet, la loi précitée confie le soin à chaque assemblée délibérante de déterminer le type des actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Cette démarche contribue à la valorisation des ressources humaines et du service public local, grâce à une implication renforcée du personnel. En application de l'article 6 des statuts du CNAS, l'adhésion à l'association s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus chargé de représenter la collectivité au sein du CNAS. Celui-ci participe à la vie des instances et relaie l'information auprès de sa collectivité et du CNAS. Il participe à l'assemblée annuelle départementale, donne un avis et émet des vœux sur les orientations de l'association.

Après appel à candidature et à l'issue du scrutin (vote à main levée), Mme Isabelle DURAND est élue à l'unanimité, déléguée « élu » de la commune auprès du CNAS.

→ Désignation délégué ARNIA :

La commune de Marmagne adhère au Groupement d'intérêt public (GIP) Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle (ARNia) qui accompagne ses membres à la montée en compétence numérique et l'acculturation à l'intelligence artificielle.

Les 3 missions principales de l'ARNia sont :

- Déployer des outils et services mutualisés,

- Valoriser les données publiques,
- Fournir du conseil et accompagner les communes dans leurs projets numériques.

Après appel à candidature et à l'issue du scrutin (vote à main levée), M. Pierre-Emmanuel BAROILLER est élu à l'unanimité, délégué titulaire à l'assemblée générale du GIP ARNIA.

→ Désignation du correspondant « défense » :

Créé en 2001 par le secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants, le correspondant "défense" à vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Cette mesure a été prise après la suppression du service national dans le souci de renforcer, par l'intermédiaire des conseils municipaux, le lien entre la nation et l'armée.

Le correspondant défense est un intermédiaire local qui sensibilise la population aux questions de défense et citoyenneté, dont le rôle est notamment de :

- Informer les habitants sur les enjeux de défense (armée, sécurité, citoyenneté),
- Relayer les actions de l'Etat liées à la défense, notamment le parcours citoyen (recensement, journée Défense et Citoyenneté),
- Entretenir le lien armée-nation, par exemple via des commémorations ou des partenariats locaux,
- Soutenir le devoir de mémoire, en participant à l'organisation d'événements patriotiques.

Après appel à candidature et à l'issue du scrutin (vote à main levée), M. Mathieu EVRARD est élu à l'unanimité, correspondant « défense » de la commune.

→ Prise en charge travaux Sydesl :

Le SYDESL (Syndicat départemental énergie de Saône et Loire) a étudié le projet d'éclairage public suivant :

Renouvellement équipement vétuste "luminaire". Ce renouvellement serait sur des luminaires situés rue du Bourg, à Vaumartin et à Prix .

Ce projet de travaux est pris en charge à hauteur de 65 % du montant éligible H.T par le Sydesl.

Plan de Financement :

EP Renouvellement Vétuste : 31 151.80 € HT

Maîtrise d'œuvre (4.5%) : 1 401.83 € HT

Participation Sydesl : 21 650.50 €

Contribution estimative Commune : 10 903.13 €

La participation sera déterminée avec exactitude à la réception du décompte définitif des travaux effectivement réalisés, après application éventuelle du coefficient de révision des prix.

Il est précisé que ce programme de renouvellement d'équipements vétustes avait été débuté par la précédente mandature.

Le conseil, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'unanimité, au remplacement d'équipement vétuste « luminaire », accepte le plan de financement présenté et inscrit la dépense au Budget Primitif 2026.

→ Signatures de CDD à la micro crèche :

1er CDD :

Une agente de la micro crèche est actuellement en congé maternité et est remplacée par un agent contractuel.

Toutefois, elle a émis le souhait de prendre ses congés annuels juste après son congé maternité et a demandé une reprise de son travail à hauteur de 80 % à partir du 8 juin prochain.

Il faut noter également que la directrice de la micro crèche travaille déjà à hauteur de 80 % et que la réglementation du secteur petite enfance prévoit une augmentation des heures consacrées au travail de secrétariat. Dans ces conditions, il est nécessaire de faire appel à un agent contractuel en contrat à durée déterminée pour compléter les heures manquantes auprès des enfants.

Il est proposé au conseil d'établir un CDD à compter du 1^{er} juin jusqu'au 23 décembre 2026 sur la base d'un temps complet (35 heures).

Le conseil autorise M. le Maire à signer un CDD sur la base d'un temps complet (unanimité)

2ème CDD :

Un agent de la micro crèche est actuellement en congé maladie et est remplacé par un agent contractuel jusqu'au 22 mai 2026. L'agent ne désire pas poursuivre le remplacement, souhaitant se lancer dans une nouvelle formation professionnelle. Dans ces conditions, il est nécessaire de procéder à un recrutement pour pallier l'absence de l'agent titulaire à compter du 21 mai et pour une durée d'un an sur la base d'un temps complet.

Le conseil autorise M. le Maire à signer un CDD sur la base d'un temps complet (unanimité)

Questions diverses :

En amont de ce conseil municipal, Monsieur le Maire a été destinataire de deux questions écrites émanant des élus de la minorité, qu'il a souhaité porter à la connaissance de l'ensemble du conseil.

1. La première portait sur les échanges engagés avec Madame la Maire de Saint-Symphorien de Marmagne, et visait à savoir si d'autres thématiques ont été abordées dans le cadre de cette collaboration, au-delà de son positionnement favorable au projet de supérette envisagé sur la commune de Marmagne.
2. La seconde concernait les espaces de communication accessibles aux élus minoritaires, ainsi que leurs modalités d'utilisation, en dehors du bulletin municipal.

Des éléments de réponse ont été transmis par voie électronique en amont de la séance. Il sera possible d'avoir des retours oraux sur ces questions en cas de demande.

Informations :

→ Restaurant scolaire :

Les travaux arrivent désormais à leur terme. Nous nous sommes rendus sur site jeudi dernier, aux côtés de Jean-Luc Lacagne et du maître d'œuvre, afin d'établir un premier bilan et de procéder à une visite complète de l'équipement. Cette séquence a permis d'identifier de manière précise les derniers ajustements, corrections et reprises à effectuer avant la livraison définitive.

À l'issue de cette visite, l'ensemble des réserves a été formalisé et transmis, avec un délai de deux semaines laissé au maître d'œuvre pour mobiliser les entreprises concernées et procéder aux corrections nécessaires. Une nouvelle visite de contrôle est prévue le jeudi 7 mai en matinée, afin de vérifier la bonne prise en compte de ces demandes et, le cas échéant, de lever l'ensemble des réserves.

Cette étape sera déterminante pour envisager la remise des clés dans de bonnes conditions, puis engager la phase d'installation du matériel, en vue d'une ouverture du restaurant scolaire avant l'été. L'objectif demeure inchangé : permettre aux enfants de bénéficier pleinement de cet équipement dans les meilleurs délais et dans des conditions d'accueil optimales.

→ Permanence des élus :

La mise en place de permanences d'élus constitue un engagement qui avait été pris devant les habitants. Il paraît essentiel de traduire concrètement cette volonté de renforcer la proximité, non seulement autour du maire, mais bien avec l'ensemble du conseil municipal.

A l'initiative de Carole Rebelo, une permanence hebdomadaire sera tenue le mercredi matin, sur rendez-vous, afin d'accueillir les administrés et d'être à leur écoute.

Au-delà de cette première initiative, une réflexion est menée quant à une organisation plus large, notamment avec les adjoints, afin de proposer ponctuellement d'autres temps de permanence. L'objectif est de permettre une meilleure identification des interlocuteurs, de faciliter la remontée des besoins du terrain et d'assurer un suivi efficace des demandes, en lien avec les délégations concernées.

→ Rencontre avec les gendarmes de la brigade Le Creusot-Montchanin :

Une rencontre qui s'est tenue jeudi dernier avec la gendarmerie, en présence du major de la brigade de Montchanin-Le Creusot et de l'adjudante référente pour la commune de Marmagne, aux côtés de Jean-Luc Lacagne, David Doreau et Maryse Lechevallier. Cet échange a été l'occasion d'établir un premier contact de travail et de partager les principales préoccupations exprimées par les habitants, notamment celles recueillies durant la campagne municipale, en particulier sur les nuisances et difficultés rencontrées dans certains secteurs de la commune.

Les échanges ont également permis d'évoquer la remise en place du dispositif « voisins vigilants », soutenue par la gendarmerie. Cette démarche nécessitera toutefois une validation préalable des services de l'État.

Par ailleurs, il a été rappelé un point essentiel : en cas de situation problématique, même jugée mineure, le premier réflexe doit être de contacter la gendarmerie en composant le 17. Ce signalement direct est indispensable, tant pour permettre une intervention adaptée que pour assurer un suivi statistique fidèle de la réalité du terrain. Il est donc important de rappeler que ce contact doit primer sur toute autre démarche, y compris auprès des élus, afin de garantir une réponse efficace et coordonnée.

→ Coupure de courant :

Suite à la coupure d'électricité survenue le 28 avril, M. Lacagne donne les explications fournies par EDF : il s'agissait d'un câble coupé lors de la réalisation de travaux d'élagage. Une communication a été organisée via Facebook afin de répondre au mieux aux interrogations des habitants du secteur concerné.

Levée de la séance à 19h30.